

Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de Pierre-De Saurel

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue à la salle des comités de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 27 octobre 2010, à 20 h 30, sont présents :

Mesdames,
Messieurs,

Présences	Raymond Arel	maire de Saint-David
	Solange Cournoyer	" " Sainte-Victoire-de-Sorel
	Réjean Dauplaise	" " Sorel-Tracy
	Olivar Gravel	" " Saint-Joseph-de-Sorel
	Louis R. Joyal	" " Yamaska
	Charles Lachapelle	" " Saint-Gérard-Majella
	Pierre Lacombe	" " Sainte-Anne-de-Sorel
	Maria Libert	" " Saint-Aimé
	Denis Marion	" " Massueville
	Claude Pothier	" " Saint-Roch-de-Richelieu
	Gilles Salvas	" " Saint-Robert
	Robert Tremblay	" " Saint-Ours

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Renonciation
de l'avis de
convocation

Après s'être réunis en comité général de travail, les membres conviennent de tenir une séance spéciale. Ils renoncent donc à l'avis de convocation.

2010-10-274
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de la Politique familiale régionale;
3. Désignation des signataires des chèques et effets bancaires de la MRC et des détenteurs de cartes de crédit;
4. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-275
Adoption de la
Politique
familiale de la
MRC et du
plan d'action
régional s'y
rattachant

Les membres discutent du contenu de la Politique familiale de la MRC et du plan d'action régional s'y rattachant. Ces documents leur ont été présentés et expliqués avant la présente séance par la coordonnatrice de la politique familiale, M^{me} Véronique Massé.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert quitte son siège.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a résolu de doter son territoire d'une politique familiale ;

CONSIDÉRANT que cette décision implique que la MRC doit se munir d'un plan d'action régional pour la mise en oeuvre de cette politique;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent également se munir d'un plan d'action local en cette matière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC adopte préalablement sa politique familiale et son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Robert Tremblay, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adopte sa Politique familiale ;
- adopte son plan d'action triennal pour la mise en œuvre de ladite politique ;
- autorise les démarches liées à la conception et à l'impression du document définitif de la Politique familiale en vue de son dévoilement ;
- précise à l'ensemble de ses municipalités qu'elles pourront fournir à la MRC les grandes lignes de leur plan d'action pour qu'elles soient annexées à la Politique familiale régionale (même espace alloué à chacune des municipalités, sous la forme d'une fiche recto-verso);
- félicite tous les membres du comité de coordination de la politique familiale ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices pour leur disponibilité et leur précieuse contribution tout au long du processus d'élaboration de la politique ;
- félicite également la coordonnatrice de la politique familiale, M^{me} Véronique Massé, pour l'excellent travail qu'elle a réalisé dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert reprend son siège.

2010-10-276
Désignation des signataires de chèques et effets bancaires de la MRC et des détenteurs de carte de crédit

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel désigne, par résolution, les élus et fonctionnaires autorisés à signer ses chèques et effets bancaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner, par résolution, les représentants de la MRC autorisés à détenir une carte de crédit au nom de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, appuyé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- autorise le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer les chèques et autres effets bancaires de la MRC selon la formule suivante : deux signatures obligatoires (un élu et un fonctionnaire);
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à détenir une carte de crédit *Affaires* Visa Desjardins pour l'engagement de dépenses dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-277
Levée de la séance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier